

ACE/ Dr. Walter - YFU Assurances multirisques**Descriptif des prestations**

La convention d'assurance ACE/ Dr. Walter – YFU est une convention d'assurance pour les participants aux programmes internationaux d'échanges de YFU.

L'interlocuteur pour toutes les questions concernant la couverture assurance est la Dr. Walter GmbH, la société d'assurances étant l'ACE European Group, Limited, Frankfurt. ACE a reçu de Standard & Poors et A.M. Best une évaluation A+ et dispose ainsi d'une puissance financière exceptionnelle. ACE est représenté à travers le monde par un réseau de 16.000 employés dans 50 pays du monde. La couverture assurance est valable où que ce soit à travers le monde, à l'exception du pays d'origine. Dès l'instant où le contrat d'assurance a été conclu pour au moins 3 mois, une couverture assurance est également mise en place pour maximum 4 semaines en l'espace de 12 mois dans le pays d'origine.

Dans le cadre de cette prestation, il s'agit d'un ensemble comprenant une assurance maladie pour séjour à l'étranger, une assistance, une assurance responsabilité civile couvrant le séjour à l'étranger et une assurance accident. L'assurance maladie pour séjour à l'étranger est un contrat juridiquement indépendant.

Ce document donne un aperçu des principales prestations et des éléments exclus de toute prestation. Nous vous prions de consulter les règlements exacts dans les descriptifs correspondants et les lignes de couverture ainsi que des dans les conditions d'assurance à l'étranger.

1.) Assurance maladie lors d'un séjour à l'étranger

Les maladies qui surgissent et les blessures qui se produisent lors du séjour à l'étranger sont couvertes par cette assurance. Détail des principales prestations:

Soins médicaux en cas de maladie ou d'accident lors du séjour à l'étranger, frais réels	illimité
Traitement dentaire antidouleur, y compris l'amalgame dans le choix le plus simple, en cas de dégât prothétique: mesure de restitution fonctionnelle et de protection pour la conservation de la substance dentaire restante, ceci cependant dans un maximum de 12 mois	1.000 USD
Prothèse dentaire simple suite à un accident – ceci également au maximum à l'intérieur d'une année	3.000 USD
Kinésithérapie – également dans un délai de 12 mois maximum	600 USD
Frais justifiés de rapatriement médical (y compris transport aérien)	50.000 USD
Frais de rapatriement médical inévitable (y compris transport aérien)	200.000 USD
Traitement de troubles psychologiques et psychiques, y compris psychologue, psychiatre – en soins ambulants- ceci également pour un maximum de 12 mois consécutifs	10.000 USD
Traitement de troubles psychologiques et psychiques, y compris psychologue, psychiatre – en soins stationnaires- ceci également pour un maximum de 12 mois consécutifs	fit to fly
Autres soins thérapeutiques	illimité
Quote-part à la charge de l'assuré, quel que soit le cas ci-dessus	0 USD

Ne sont pas couverts entre autres:

- Les maladies préexistantes, connues, diagnostiquées et leurs conséquences. Cependant la couverture assurance fonctionne pour ce qui concerne des circonstances engageant le pronostic vital.
- Dégâts liés à la consommation d'alcools, de drogues, l'utilisation – voire la consommation de solvants
- Aides pratiques qui ne sont pas rendus nécessaires par les conséquences d'un accident (par exemple, lunettes, semelles prothétiques, etc.

- Prothèse dentaire, dents sur pivot, amalgame, couronne dentaire et chirurgie maxillaire
- Examens relevant de la prévention et vaccinations
- Interruptions de grossesse, dans la mesure où elles ne font pas l'objet d'une nécessité médicale

***Important:** en cas de mesures médicales d'envergure comme une hospitalisation, une tomographie ambulante, une image à résonance magnétique, etc. Nous vous prions de prendre aussitôt contact avec l'assureur ou la centrale.

2.) Assistance (Aide en cas d'urgence à l'étranger)

Transmission des coordonnées de médecins, laboratoires, hôpitaux, envoi de médicaments, etc.	un simple service
Avance (arrhes) sur la prise en charge des frais de traitement en hôpital à concurrence de	12.500 USD
Organisation & et recouvrement des frais en cas de rapatriement du corps ou enterrement à concurrence de	10.000 USD
Organisation & recouvrement des frais en cas de recherche, de sauvetage ou de mission de sauvetage à concurrence de	5.000 USD
Avance en cas de perte/vol/ des moyens de paiement destinés au voyage à concurrence de	1.500 USD
Organisation & avance pour frais de justice, d'avocat ou d'interprète, ainsi que pour caution à concurrence de	2.500 USD
Prise en charge des frais et de l'organisation dans un intervalle de 24 mois de deux aller-retour jusqu'à l'hôpital d'au maximum deux proches en cas d'accident ou de maladie graves à concurrence de	7.000 USD
Prise en charge et organisation du rapatriement en cas d'accident ou de décès, maladie grave des proches ou en cas de dégâts majeurs à la propriété, à concurrence de	2.000 USD

3.) Responsabilité civile à l'étranger

Pour les dommages aux personnes –par cas assuré et pour chaque année couverte par la police d'assurance- et l'ensemble des frais encourus suite à la responsabilité civile engagée, à concurrence de	1.000.000 USD
Pour les dégâts matériels –par cas assuré- et la couverture d'ensemble de tous les dégâts provoqués lors de l'année assurée, à concurrence de	500.000 USD
Limite supérieure des dégâts occasionnés dans une location, par cas assuré et par année	10.000 USD
Franchise par cas assuré	150 USD

Important:

Les personnes - et les dégâts matériels occasionnés chez la famille d'accueil font aussi l'objet de la couverture.

4.) Assurance accident à l'étranger

Les prestations convenues sont assurées jusqu'à concurrence des sommes suivantes, si un accident rentrant dans le cadre des événements assurés provoque la mort ou l'invalidité permanente de l'assuré.

En cas d'invalidité	75.000 USD
En cas de décès	25.000 USD

Ce document est seulement un document à valeur informative. Le mot en langue allemande prévaut en cas de litige.

Interlocuteur pour toutes questions concernant la couverture assurance:

Dr. Walter GmbH, Eisenerzstraße 34, 53819 Neunkirchen-Seelscheid, Allemagne
Téléphone: +49 2247 9194 945
 E-Mail: yfu@dr-walter.com